

PROCÈS-VERBAL de la cinq cent troisième réunion du **COMITÉ EXÉCUTIF** de l’Université du Québec en Outaouais (UQO) tenue le lundi 24 août 2026 à 16 h 30 au pavillon Alexandre-Taché, salle Jean R. Messier, local E-2300, et par visioconférence.

CONFIRMÉ LE 14 SEPTEMBRE 2026

Membres	Présent	Absent	Membres	Présent	Absent
CHAMPAGNE, Daniel Membre socio-économique et vice-président	X		PROULX, Pascal Membre socio-économique		X
DUGUAY, Patrick Membre externe et président		X*	Poste vacant	-	-
KAMMOUN, Manel Professeure	X		Poste vacant	-	-
LABERGE, Murielle Rectrice	X		-	-	-
Personnes convoquées	Présent	Absent	Personne invitée	Présent	Absent
GODMAIRE, Alain Vice-recteur à l’administration et aux ressources	X		-	-	-
DUBÉ, Denis Vice-recteur à l’enseignement et à la réussite par intérim	X		-	-	-
Secrétaire générale	Présent	Absent	Attachée d’administration	Présent	Absent
OUELLET, Me Sophie	X		AUGER, Mireille	X	
*Absence motivée.					

En l’absence du président, monsieur Patrick Duguay, le vice-président, monsieur Daniel Champagne, constate le quorum et déclare la séance ouverte à 16 h 37.

1.- **Adoption de l’ordre du jour**

Sur proposition dûment faite et appuyée, les membres conviennent à l’unanimité de retenir les points suivants pour discussion :

Sur consentement des membres

2.- Procès-verbaux :

2.1 Cinq cent unième réunion (13 juillet 2026)

2.1.1 Adoption

2.1.2 Affaires en découlant

2.2 Cinq cent deuxième réunion (extraordinaire) (3 août 2026)

2.2.1 Adoption

2.2.2 Affaires en découlant

- 3.- Acquisition d'un système de fabrication de circuits imprimés
- 4.- Octroi d'un contrat pour les services professionnels en architecture pour l'élaboration d'un Programme fonctionnel et technique et pour la construction du nouveau Pôle Santé au campus de Gatineau
- 5.- Octroi d'un contrat pour les services professionnels en ingénierie pour l'élaboration d'un Programme fonctionnel et technique et pour la construction du nouveau Pôle Santé au campus de Gatineau
- 6.- Contrat d'installation de structure d'échafaudage

Affaires courantes

- 7.- **POINT RETIRÉ** - Autorisation de signature de l'acte de servitude d'utilités publiques et de passage par l'UQO et Hydro-Québec en faveur de la Ville de Gatineau
- 8.- Description de poste et critères de sélection du poste de vice-rectrice, vice-recteur à l'enseignement et à la réussite (VRER)
- 9.- Embauche d'une professeure régulière au Département des sciences de l'éducation
- 10.- Autorisation de dépôt et de signature d'une demande d'aide financière, au nom de l'UQO, au ministère de la Justice du Québec dans le cadre du programme pour favoriser l'accès à la justice
- 11.- Période d'information et questions
- 12.- Prochaine réunion (lundi 14 septembre 2026)
- 13.- Clôture de la séance

2.- Procès-verbaux :

2.1 Procès-verbal de la cinq cent unième réunion (13 juillet 2026)

2.1.1. Adoption

Sur proposition dûment faite et appuyée, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter le procès-verbal de la cinq cent unième réunion (13 juillet 2026), et ce, sans modification.

2.1.2. Affaires en découlant

En ce qui concerne le procès-verbal de la cinq cent unième réunion (13 juillet 2026), les suites régulières ont été données.

2.2 Procès-verbal de la cinq cent deuxième réunion (extraordinaire) (3 août 2026)

2.2.1. Adoption

Sur proposition dûment faite et appuyée, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter le procès-verbal de la cinq cent deuxième réunion (extraordinaire) (3 août 2026), et ce, sans modification.

2.2.2. Affaires en découlant

En ce qui concerne le procès-verbal de la cinq cent deuxième réunion (extraordinaire) (3 août 2026), les suites régulières ont été données.

3.- Acquisition d'un système de fabrication de circuits imprimés

Dans le cadre d'un projet de recherche du professeur Halim Boutayeb portant sur les antennes et les surfaces électromagnétiques avancées pour les systèmes sans fil émergents,

financé par la Fondation canadienne pour l'innovation (FCI), un système de fabrication de circuits imprimés doit être acquis et installé en laboratoire.

Un avis d'intention (UQO-AI2702-B177) a été publié afin de respecter les normes afin d'accorder un contrat d'approvisionnement en matière de technologies de l'information de gré à gré à un fournisseur en vertu de l'article 49 du *Règlement sur les contrats des organismes publics en matière de technologies de l'information* [C65.1, r.5.1] de la *Loi sur les contrats des organismes publics* [L.R.Q, c. C-65.1]. Dans ce contexte, l'UQO a effectué la démarche visant à vérifier qu'un seul fournisseur répond aux exigences techniques et qu'il n'existe pas de solution de rechange. À la suite du processus, aucune autre entreprise ne s'est manifestée.

Conformément à la *Politique d'acquisition de biens et de services et d'octroi de contrats de construction* en vigueur à l'UQO, une demande de dérogation a été soumise au vice-recteur à l'administration et aux ressources afin de procéder à l'acquisition de l'équipement via un contrat de gré à gré.

À la suite de ces démarches, l'entreprise Bungard Elektronik GmbH (Allemagne) a été la seule à démontrer sa capacité à répondre aux besoins précisés dans l'avis d'intention publié dans le cadre de l'appel d'offres. Le coût d'acquisition proposé s'élève à 96 631 euros (environ 157 000 \$ CA), avant taxes. Le comité exécutif est appelé à mandater la rectrice, Murielle Laberge, à signer au nom de l'UQO la demande relative à l'achat de cet équipement.

Sur proposition dûment faite et appuyée, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 503-CX-2373 concernant l'acquisition d'un système de fabrication de circuits imprimés; laquelle résolution est jointe en appendice.

4.- **Octroi d'un contrat pour les services professionnels en architecture pour l'élaboration d'un Programme fonctionnel et technique et pour la construction du nouveau Pôle Santé au campus de Gatineau**

Conformément à l'orientation gouvernementale visant à renforcer la formation des professionnels de la santé en région et à améliorer l'accès aux soins sur l'ensemble du territoire québécois, l'UQO entreprend le développement d'un nouveau Pôle Santé sur son campus de Gatineau.

Une étude de faisabilité réalisée au courant de l'automne 2025 a permis de préciser les objectifs du projet, un concept et une estimation de coût préliminaire. L'UQO désire donc s'adjoindre les services d'une firme d'architecture qui aura comme mandat de gérer l'élaboration du Programme fonctionnel et technique (PFT), soit la définition des besoins, la description des espaces et les estimations. Dans un deuxième temps, la firme sélectionnée sera également appelée à œuvrer à la réalisation des plans et devis ainsi qu'aux travaux de construction, ce volet étant tributaire de l'obtention du financement du ministère de l'Enseignement supérieur (MES).

Conformément à la *Politique d'acquisition de biens et services et d'octroi de contrats de construction*, l'équipe d'approvisionnement du Service des finances de l'UQO a lancé un appel d'offres public au Système électronique d'appel d'offres (SEAO), avec un mode d'adjudication fondé sur une évaluation de la qualité. L'appel d'offres s'est déroulé du 10 mars au 10 avril 2026. Un comité de sélection a été formé avec un représentant de l'externe et deux représentants de l'UQO, supervisé par un secrétaire de comité de sélection. Dix (10) propositions conformes ont été évaluées par le comité de sélection le 27 avril 2026 (annexe 1). L'objectif poursuivi était d'obtenir des firmes possédant les qualifications requises et répondant le mieux aux exigences de l'UQO.

Voici les méthodes de paiement des honoraires selon les différentes phases du projet :

- Programme fonctionnel et technique : forfaitaire
- Services liés à la phase du concept : pourcentage
- Services liés à la phase des plans et devis préliminaires : pourcentage
- Services liés à la phase des plans et devis définitifs : pourcentage
- Services durant la construction : pourcentage
- Services additionnels : horaire ou forfaitaire

Les méthodes de paiements sont basées sur les suggestions du guide des services d'architecture publié par le secrétariat du Conseil du trésor, en vigueur au moment de la signature du contrat.

Le comité de sélection recommande unanimement le consortium composé des firmes d'architecture Lemay Michaud architecture design inc. et GLCRM architectes inc.

Sur proposition dûment faite et appuyée, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 503-CX-2374 concernant l'octroi d'un contrat pour les services professionnels en architecture pour l'élaboration d'un Programme fonctionnel et technique et pour la construction du nouveau Pôle Santé au campus de Gatineau; laquelle résolution est jointe en appendice.

5.- Octroi d'un contrat pour les services professionnels en ingénierie pour l'élaboration d'un Programme fonctionnel et technique et pour la construction du nouveau Pôle Santé au campus de Gatineau

Conformément à l'orientation gouvernementale visant à renforcer la formation des professionnels de la santé en région et à améliorer l'accès aux soins sur l'ensemble du territoire québécois, l'UQO entreprend le développement d'un nouveau Pôle Santé sur son campus de Gatineau.

Une étude de faisabilité réalisée à l'automne 2025 a permis de préciser les objectifs du projet, un concept et une estimation de coût préliminaire. L'UQO désire donc s'adjoindre les services d'une firme d'ingénierie qui aura comme mandat de collaborer à l'élaboration du Programme fonctionnel et technique (PFT), soit de participer à la définition des besoins, à la description des espaces et aux estimations. Dans un deuxième temps, la firme sélectionnée sera également appelée à œuvrer à la réalisation des plans et devis ainsi qu'aux travaux de construction, ce volet étant tributaire de l'obtention du financement du ministère de l'Enseignement supérieur (MES).

Conformément à la *Politique d'acquisition de biens et services et d'octroi de contrats de construction*, l'équipe d'approvisionnement du Service des finances de l'UQO a lancé un appel d'offres public au Système électronique d'appel d'offres (SEAO), avec un mode d'adjudication fondé sur une évaluation de la qualité. L'appel d'offres s'est déroulé du 20 mars au 14 avril 2026. Un comité de sélection a été formé avec un représentant de l'externe et deux représentants de l'UQO, supervisés par un secrétaire de comité de sélection. Quatre (4) propositions conformes ont été évaluées par le comité de sélection le 5 mai 2026 (annexe 1). L'objectif poursuivi était d'obtenir des firmes possédant les qualifications requises et répondant le mieux aux exigences de l'UQO.

Voici les méthodes de paiement des honoraires selon les différentes phases du projet :

- Programme fonctionnel et technique : horaire
- Services liés à la phase du concept : pourcentage
- Services liés à la phase des plans et devis préliminaires : pourcentage
- Services liés à la phase des plans et devis définitifs : pourcentage
- Services durant la construction : pourcentage
- Services additionnels : horaire ou forfaitaire

Les méthodes de paiements sont basées sur les suggestions du guide des services d'ingénierie, volet bâtiment, publié par le secrétariat du Conseil du trésor, en vigueur au moment de la signature du contrat.

Le comité de sélection recommande unanimement le consortium composé des firmes d'ingénierie CIMA+ S.E.N.C. et Tetra Tech QI inc.

Sur proposition dûment faite et appuyée, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 503-CX-2375 concernant l'octroi d'un contrat pour les services professionnels en ingénierie pour l'élaboration d'un Programme fonctionnel et technique et pour la construction du nouveau Pôle Santé au campus de Gatineau; laquelle résolution est jointe en appendice.

6.- **Contrat d'installation de structure d'échafaudage**

Dans le cadre du projet de recherche *Observatoires naturels du nuage à l'aquifère* de la professeure Audrey Maheu, financé par la Fondation canadienne pour l'innovation (FCI), l'installation d'une structure d'échafaudage est requise. Cette infrastructure permettra le déploiement et l'exploitation d'instruments scientifiques destinés à mesurer et à suivre les processus hydrologiques et atmosphériques étudiés dans le cadre du projet.

La structure sera installée sur le site de Kenauk Nature, à Montebello, dans une érablière à sucre située à proximité d'un chemin d'accès aménagé grâce au financement obtenu de la FCI. Une entente relative à l'utilisation du site a déjà été conclue avec Kenauk Nature dans le cadre du projet, et l'emplacement retenu a été approuvé par les parties concernées. Des tests de sol seront réalisés préalablement à l'installation afin de confirmer la conformité du site. Les travaux devraient s'échelonner sur une période d'environ trois à quatre semaines. Bien qu'il s'agisse d'une structure d'échafaudage, l'infrastructure est destinée à un usage semi-permanent. Elle devrait demeurer en place pendant une période d'environ dix ans, voire davantage selon les besoins de la recherche. La structure sera la propriété de l'UQO et pourra, au terme de son utilisation, être démontée, relocalisée ou revendue, selon les besoins et les orientations de l'Université.

Conformément à sa procédure d'acquisition des biens et services, le secteur de l'Approvisionnement du Service des finances de l'UQO a lancé, le 9 juillet 2026, un appel d'offres public (UQO-A2703-C329) sur le Système électronique d'appel d'offres (SEAO), conformément à la *Loi sur les contrats des organismes publics* [RLRQ, c. C-65.1]. L'objectif poursuivi était de retenir un fournisseur qualifié pour l'installation d'une structure d'échafaudage conforme aux exigences techniques et opérationnelles du projet, au meilleur prix concurrentiel.

La période d'appel d'offres s'est déroulée du 9 juillet 2026 au 14 août 2026. Cinq (5) entreprises se sont procuré les documents distribués exclusivement par le SEAO. De celles-ci, trois (3) entreprises ont déposé une soumission dans les délais et à l'endroit prévus pour le dépôt. Une (1) entreprise a transmis une soumission après l'heure limite de dépôt et par courriel, en dérogation aux instructions aux soumissionnaires, et celle-ci a donc été rejetée.

L'étude des soumissions a été réalisée par le secteur de l'Approvisionnement du Service des finances de l'UQO en collaboration avec l'équipe de recherche de la professeure Audrey Maheu ainsi qu'avec le Décanat de la recherche et de la création.

À la suite de cette analyse, l'entreprise Échafaudage Atwill-Morin inc. s'est avérée être le plus bas soumissionnaire admissible et conforme. Son prix aux fins d'adjudication s'élève à 147 120 \$.

Le secteur de l'Approvisionnement du Service des finances recommande donc l'adjudication du contrat à l'entreprise Échafaudage Atwill-Morin inc., laquelle a présenté une soumission conforme et dont le prix aux fins d'adjudication est le plus bas.

Le comité exécutif est appelé à mandater la rectrice, Mme Murielle Laberge, à signer, pour et au nom de l'UQO, les documents relatifs à l'octroi du contrat pour l'installation de la structure d'échafaudage dans le cadre du projet *Observatoires naturels du nuage à l'aquifère*.

Sur proposition dûment faite et appuyée, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 503-CX-2376 concernant le contrat d'installation de structure d'échafaudage; laquelle résolution est jointe en appendice.

7.- **POINT RETIRÉ (24 août 2026)**

Autorisation de signature de l'acte de servitude d'utilités publiques et de passage par l'UQO et Hydro-Québec en faveur de la Ville de Gatineau

8.- **Description de poste et critères de sélection du poste de vice-rectrice, vice-recteur à l'enseignement et à la réussite (VRER)**

Le poste de vice-rectrice, vice-recteur à l'enseignement et à la réussite (VRER) est occupé à titre intérimaire depuis la démission du titulaire du poste le 29 juin 2026.

Le 13 août 2026, la commission des études, en vertu de l'article 105.1 du Règlement général, a émis un avis favorable (résolution 437X-CE-3528 - Annexe 1) à la description de poste et aux critères de sélection pour le poste de VRER.

Afin de pourvoir ce poste dans les meilleurs délais et en vertu de l'article 3.1.2 du Règlement relatif à la consultation pour les postes de vice-recteur à l'enseignement et à la recherche, de vice-recteur adjoint à l'enseignement et à la recherche pour les Laurentides, de doyen des études et de doyen de la recherche (annexe 2), le comité exécutif est invité à adopter la description de poste et les critères de sélection pour le poste de VRER (annexe 3), et ce, en vertu de la résolution 504-CA-7720 adoptée le 15 juin 2026 relativement à la délégation de pouvoirs du conseil d'administration au comité exécutif pendant la période d'été, soit pour la période comprise entre le jour suivant la dernière séance ordinaire du conseil d'administration prévue au calendrier des instances (le 15 juin 2026) et celui du jour de la première séance de l'exercice suivant (le 21 septembre 2026).

Dans le cadre de la prochaine étape du processus de nomination aux postes de VRER et de VRRCP, la commission des études sera appelée à se prononcer sur la modification du Règlement relatif à la consultation pour les postes de vice-recteur à l'enseignement et à la recherche, de vice-recteur adjoint à l'enseignement et à la recherche pour les Laurentides, de doyen des études et de doyen de la recherche, actuellement en consultation jusqu'au 11 septembre 2026. À la suite de cet avis, la modification du Règlement sera soumise au conseil d'administration pour approbation.

La rectrice rappelle que deux postes de vice-recteurs sont à pourvoir, soit celui de VRER et celui de VRRCP. Elle explique avoir soumis uniquement la description de poste du VRER puisqu'elle souhaite discuter avec les professeur.es et les équipes de Saint-Jérôme, le 15 septembre prochain, avant de finaliser celle du VRRCP. Elle sollicitera possiblement une réunion extraordinaire pour soumettre ce dossier.

Sur proposition dûment faite et appuyée, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 503-CX-2377 concernant la description de poste et critères de sélection du poste de vice-rectrice, vice-recteur à l'enseignement et à la réussite (VRER); laquelle résolution est jointe en appendice.

9.- **Embauche d'une professeure régulière au Département des sciences de l'éducation**

À la suite de l'affichage d'un poste de professeur.e régulier.e dans le secteur disciplinaire « Adaptation scolaire et orthodidactique », le Département des sciences de l'éducation a procédé à la sélection des candidat.es selon la procédure prévue à cette fin.

L'assemblée départementale du Département des sciences de l'éducation recommande au comité exécutif l'embauche de madame Audrey Leblanc à titre de professeure régulière au secteur disciplinaire « Adaptation scolaire et orthodidactique » au site de travail Gatineau.

Madame Leblanc a été embauchée au cours de l'été pour un contrat de professeure suppléante afin d'assurer une continuité à la clinique d'orthopédagogie. Si le conseil d'administration accepte son embauche comme professeure régulière, cela mettra fin à son contrat de professeure suppléante. Il n'est pas prévu de recruter une nouvelle personne pour un contrat de professeur suppléant.

Le vice-recteur à l'enseignement et à la réussite par intérim indique que le département a demandé à ce que ce poste de professeur régulier soit offert à madame Leblanc, déjà embauchée comme professeure suppléante, sans procéder par voie de concours ce à quoi il s'est opposé voulant, d'une part, assurer que le processus de dotation offre les conditions requises pour optimiser le recrutement de la personne répondant le mieux aux critères et, d'autre part, afin d'éviter un précédent pour de futurs cas similaires.

Sur proposition dûment faite et appuyée, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 503-CX-2378 concernant l'embauche d'une professeure régulière au Département des sciences de l'éducation (**Audrey Leblanc**); laquelle résolution est jointe en appendice.

10.- Autorisation de dépôt et de signature d'une demande d'aide financière, au nom de l'UQO, au ministère de la Justice du Québec dans le cadre du programme pour favoriser l'accès à la justice

Dans le cadre de son programme pour favoriser l'accès à la justice, le ministère de la Justice du Québec a lancé un appel de projets pour soutenir des initiatives d'organismes et d'universités québécois cadrant dans ses orientations et priorités annuelles. Le vice-rectorat à l'enseignement et à la réussite souhaite déposer une demande pour développer une unité mobile en droit du logement au bénéfice des personnes âgées, qui s'intégrera aux activités de la Fabrique juridique de 2027 à 2029.

Pour accepter une demande d'aide financière, le ministère exige que l'organisme demandeur fournisse une résolution signée de son conseil d'administration désignant la personne autorisée à signer la demande.

Le comité exécutif est invité à désigner le vice-recteur à l'enseignement et à la réussite par intérim pour agir au nom de l'Université du Québec en Outaouais dans le cadre de la signature et du dépôt de la demande d'aide financière au ministère de la Justice du Québec, pour les fins du projet.

Sur proposition dûment faite et appuyée, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 503-CX-2379 concernant l'autorisation de dépôt et de signature d'une demande d'aide financière, au nom de l'UQO, au ministère de la Justice du Québec dans le cadre du programme pour favoriser l'accès à la justice; laquelle résolution est jointe en appendice.

11.- Période d'information et de questions

La rectrice informe les membres qu'une hausse du nombre d'étudiants et d'étudiantes est anticipée pour le trimestre d'automne 2026, conformément aux prévisions budgétaires de l'Université. Elle souligne qu'il s'agit d'une excellente nouvelle pour l'établissement.

Le vice-recteur à l'enseignement et à la réussite par intérim précise que les données d'inscription continuent d'évoluer de façon importante à cette période de l'année et qu'il demeure difficile d'en tirer des conclusions définitives. Les chiffres devraient se stabiliser au cours des prochaines semaines. À ce jour, plus de 2 200 personnes sont inscrites aux cycles supérieurs. Il présentera un portrait complet de la fréquentation étudiante lors d'une prochaine rencontre, après le début du trimestre le 8 septembre. Cette présentation comprendra notamment une comparaison des inscriptions de 2026 et de 2025, par cycle d'études et par site.

La rectrice souligne que les quelque 2 200 inscriptions aux cycles supérieurs représentent déjà près du tiers des inscriptions totales, une proportion qu'elle qualifie de «jamais vue». Elle ajoute que cette hausse est particulièrement favorable au financement de l'Université, les étudiant·es des cycles supérieurs générant des revenus importants. Elle mentionne également les retombées positives pour le corps professoral, puisque l'augmentation du nombre d'étudiant·es aux cycles supérieurs contribue à soutenir et à enrichir les activités de recherche, ce qui constitue un élément stimulant pour les professeur·es.

Un membre estime que le comparatif qui sera présenté lors de la prochaine séance sera particulièrement intéressant. Il ajoute qu'au-delà des retombées institutionnelles, cette croissance de la fréquentation aux cycles supérieurs est également stimulante pour la communauté, puisqu'elle témoigne d'une augmentation du nombre de personnes hautement qualifiées et formées.

Le vice-recteur à l'enseignement et à la réussite par intérim complète la période d'information en indiquant que les démarches visant à stabiliser la situation au Département des sciences infirmières se poursuivent. Un processus d'embauche est en cours pour un poste de cadre administratif à la direction, et une recommandation pourrait être présentée à la prochaine séance du comité exécutif ou conseil d'administration.

12.- Prochaine réunion

La prochaine réunion du comité exécutif aura lieu le lundi 14 septembre 2026 à 16 h 30.

13.- Clôture de la séance

Sur proposition dûment faite et appuyée, il est résolu à l'unanimité que la séance soit levée à 16 h 55.

Original signé par :

Daniel Champagne, vice-président
Me Sophie Ouellet, secrétaire générale